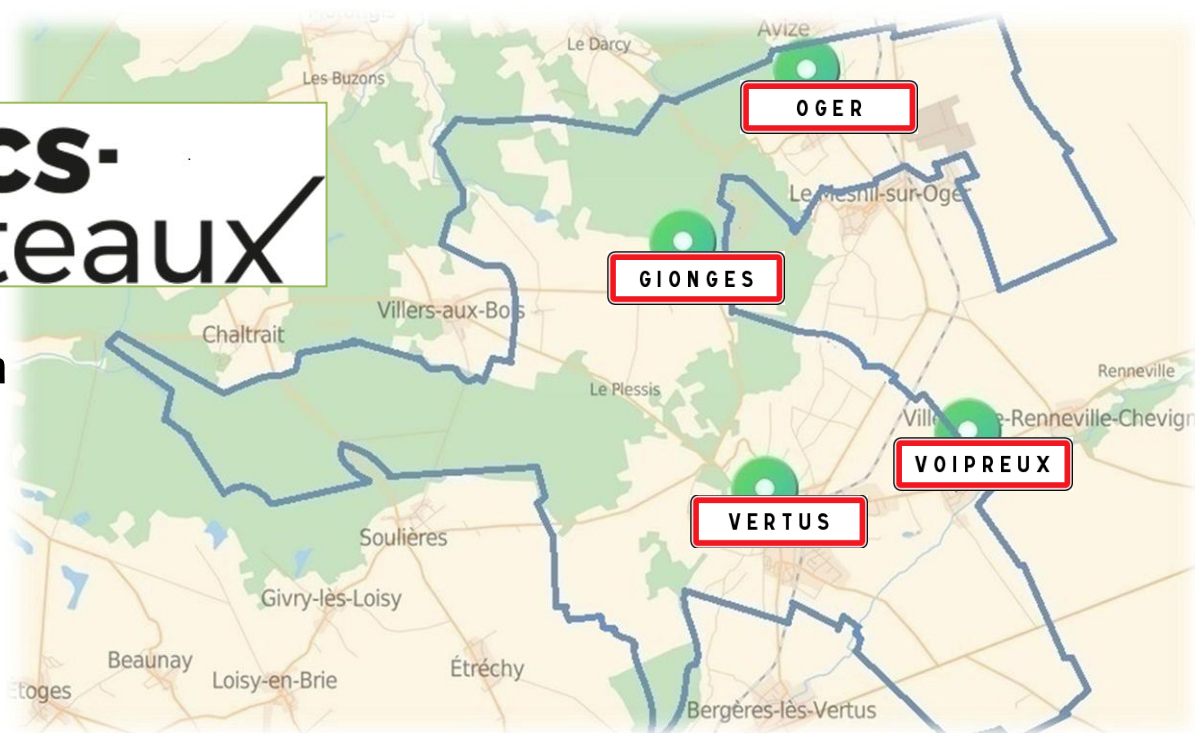


Blancs-Coteaux

Trait d'Union
n° 5
septembre
2019



*Les jardins de l'Hôtel de Ville de
Blancs-Coteaux restructurés par les
employés municipaux.
Ils peuvent être visités aux heures
d'ouverture de la mairie.
Entrée rue du Moulinet*





TRAIT D'UNION Septembre 2019 - n°5
Mairie de BLANCS-COTEAUX
 Place de l'Hôtel de Ville
 51130 VERTUS BLANCS-COTEAUX



Prochain TRAIT D'UNION

Articles pour le pour le 20 novembre 2019
 à secretariat@blancs-coteaux.fr ou
ChMahaut@aol.com

NUMEROS UTILES :

Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - SAMU 15
Communauté Agglo Epernay 03 26 56 47 10
Maison Communauté Vertus 03 26 52 13 54

VERTUS BLANCS-COTEAUX

Place de l'Hôtel de Ville
 51130 VERTUS BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 52 12 97

🖨 03 26 58 67 68

E mail : secretariat@blancs-coteaux.fr

Site Internet : www.villevertus.fr



HORAIRES D'OUVERTURE :

9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 18 h 00

Fermé le dernier jeudi après-midi du mois

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

09 h 00 – 11 h 30 / 14 h 00 – 17 h 00

PERMANENCES :

Assistante sociale	Lundi	Tous les	MSAP 10 rue des Lorient	
PMI Protection Maternelle Infantile	Mardi	le 4 ^{ème} du mois	Maison de Santé 36 rue du 28 août	14h-16h sur RV 03.26.55.65.33
Entraide alimentaire	Jeudi	les 1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois	Vieux Moulin rue Hôtel de Ville	10h15 - 11h15
Mission Locale	Jeudi	le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} du mois	MSAP 10 rue des Lorient	14h - 17h sur RV 03 26 55 73 00
Familles Rurales	Lundi Mardi Vendredi	1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Vieux Moulin rue Hôtel de Ville	17 - 19h

HORAIRES D'OUVERTURE MSAP

(Maison des Services Au Public)

10 rue des Lorient VERTUS

Tél. : 03 26 52 69 46 - msap@epernay-agglo.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15

Mardi et jeudi 13h30-17h



GIONGES BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51130 GIONGES BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 59 37 46

🖨 03 26 53 18 02

E mail : mairie.gionges@blancs-coteaux.fr



HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

mardi **17 h 00 à 19 h 00**

jeudi **14 h 00 à 16 h 00**

OGER BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51190 OGER BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 57 54 31

🖨 03 26 57 16 96

E mail : mairie.oger@blancs-coteaux.fr



HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

lundi)

Jeudi) **de 11h00 à 13h00**

VOIPREUX BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51130 VOIPREUX BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 52 63 44

🖨 03 26 52 63 44

E mail : mairie.voipreux@blancs-coteaux.fr

HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

Lundi et jeudi **de 18 à 19 h**



Madame, Monsieur,
Chers Amis,

Je ne peux commencer cet éditorial sans prendre quelques instants pour parler du drame de SIGNES dans le VAR. **Il s'agit du décès d'un Maire dans l'exercice de sa fonction.** Il intervenait pour faire cesser un dépôt sauvage de matériaux (gravats) dans un secteur protégé. Je n'ai pas plus d'information que vous sur les circonstances et les causes de ce drame, simplement ce que j'ai lu dans les journaux ou entendu à la radio. Cependant le contexte interpelle car cela correspond à ce que nous vivons en permanence. **Je veux parler des incivilités au quotidien. Pratiquement tous les jours, les services, les collègues ou parfois nos concitoyens, me font remonter des informations concernant des tags, des dépôts sauvages, des stationnements anarchiques, des non respects des règles sur le droit de l'environnement, de la police des eaux, de la circulation routière, de l'urbanisme, des arrêtés préfectoraux sur les bruits de voisinage ou autre, bref du savoir vivre au quotidien dans une société organisée.**

Pour tout ce qui touche aux dépôts sauvages, cela est d'autant plus navrant que des solutions existent avec les trois déchetteries sur le territoire de l'Agglo et qui, pour nos concitoyens, sont actuellement gratuites. Il est donc inutile de prendre sa camionnette ou sa voiture pour se débarrasser de ces encombrants dans les chemins ou les bois de la commune ou des communes alentours comme cela m'a été rapporté. Pour les autres incivilités, lorsque le tiers est identifié, nous le sensibilisons par courrier en faisant référence aux différents textes ou arrêtés en notre possession. Parfois nous portons plainte auprès du Procureur, mais la procédure est telle que l'infraction doit être suffisamment importante pour justifier cette démarche.

Mais toutes ces actions ont un effet boomerang avec parfois un retour musclé. Actuellement beaucoup de nos concitoyens ne supportent plus les rappels à la Loi, à l'ordre, à la bienséance, au savoir vivre. Nos discussions tournent rapidement court avec des menaces verbales (jusqu'à ce jour, je n'ai subi aucune violence physique sauf par les forains ou les gens de voyage) ou des tentatives de déstabilisation avec menace de porter plainte car il y a la phrase magique : **« je connais mes droits »** mais le mot

devoir est banni du vocabulaire. C'est même devenu politiquement incorrect de le prononcer. Même nos enfants dans les écoles ne doivent plus avoir des devoirs à faire à la maison.

Avec ce que nous vivons depuis huit mois, il est peut-être temps que notre société se pose la bonne question :

■ **je réalise mes devoirs donc j'ai des droits** ou :

■ **j'ai des droits et peut-être ferais-je mes devoirs**

J'ai ma réponse vu les cours d'instruction civique des années 1950-1960, mais aujourd'hui ?

Après ce préambule que, compte tenu des circonstances, j'estimais nécessaire, cet éditorial va reprendre sa forme traditionnelle. Avec la fin de l'été, la rentrée scolaire nous fait entrer dans le dernier quart de l'année civile. Les moissons sont terminées et ont été réalisées dans de bonnes conditions sauf pour nos pompiers qui ont un nombre de sorties conséquent à leur actif pour lutter contre les feux de chaumes ou de céréales. Les vendanges, elles, ne seront pas commencées lorsque vous lirez ces lignes. Nos amis viticulteurs se désolent face à une récolte prometteuse au moment du débourrement mais qui au fil du temps a vu s'envoler les espoirs d'une belle récolte. Floraison difficile entraînant un millerandage important, attaque d'oïdium sans commune mesure avec nos critères habituels et coup de chaleur totalement inhabituel avec un dessèchement prématuré des baies et des vignes qui souffrent de stress hydrique.

Une date de vendanges dans la moyenne actuelle, autour du 12 – 15 septembre, mais très précoce quant à l'arrivée des vendangeurs. Dès le deux août pour les premières caravanes rejointes le huit par un nouveau contingent. Eux aussi connaissent leurs droits : tolérance de quelques jours sur l'espace public en dehors des voies de circulation mais les devoirs s'effacent quand il s'agit de branchement électrique ou de prélèvement d'eau sur les poteaux d'incendie. Mais où sont les gens d'ENEDIS ou de la Police de l'Eau ?

Il faut cependant organiser les choses pour éviter tout accident et il arrive que parfois nous ayons des interlocuteurs sérieux.

Le premier septembre est également synonyme de rentrée scolaire. Pendant les mois de juillet et d'août des entreprises et nos services ont travaillé pour faire en sorte que nous soyons prêts à accueillir nos enfants

LE MOT DU MAIRE

dans les meilleures conditions possibles. Pas de gros travaux cette année mais de l'entretien et des peintures parmi les travaux les plus significatifs.

Depuis quelques années nous essayons de mettre en œuvre la technique du zéro phyto dans nos espaces publics hors le cimetière. Cela demande énormément de temps et de personnels. L'alternance des fortes chaleurs et du peu de pluie a engendré un développement très important des mauvaises herbes qui, conjugué aux congés de nos collaborateurs, ne donne pas une image positive de notre collectivité actuellement. **Je vous sollicite depuis quelques temps pour nous aider, mais cela ne s'est que rarement concrétisé** et notre commune n'offre pas aujourd'hui son plus beau visage.

Parmi les travaux que nous avons réalisés pour cette première période de l'année, nous pouvons signaler la fin de **l'enfouissement des réseaux aériens du boulevard Jean Brion**. Nous préparons le dossier de **renforcement des trottoirs et de la chaussée** pour une réalisation en 2020 si des crédits nous sont alloués. Pour la rue **Cense-Bizet, le réseau principal est terminé** et l'entreprise interviendra en domaine privé pour la déconnexion des réseaux à la rentrée. Ensuite l'Agglo interviendra sur le réseau d'eau potable. **En 2020 nous procéderons à l'enfouissement des réseaux aériens** et nous lancerons les études pour la **rue et les trottoirs**.

La mise aux normes des installations individuelles d'assainissement a commencé sur l'ensemble de nos communes, sous la responsabilité de l'Agglo, mais l'entreprise ayant 15 mois de délai contractuel, le chantier ne va pas vite. Nous les alertons en permanence sur le fait que ces travaux sur Gionges-Fulaine et la Madeleine seraient plus simples à réaliser actuellement qu'en plein hiver vu la nature des sols dans ce secteur, cela ne fait pas progresser le dossier pour autant. Sur **Gionges, la réfection de la rue du Château est terminée**.

Pour le Vieux Moulin nous avons lancé deux consultations pour trouver des entreprises. Nous avons pu attribuer trois lots sur dix et nous avons **deux lots pour lesquels il n'y a aucune candidature**. **Les travaux ne pourront donc pas commencer en septembre** comme initialement prévu mais dans le courant de 2020 car nous devons refaire nos dossiers de demande de subvention et en aucun cas commencer ces derniers si nous n'avons pas les arrêtés attributifs.

Pour rappel, il est impératif de faire une déclaration de travaux avant toute intervention d'un artisan. Cela concerne le remplacement des huisseries, fenêtres et volets, mais aussi toute intervention en façade ou toiture. Le centre-ville est en zone protégée et remarquable et les services de l'Architecture et du Patrimoine sont intraitables sur ce sujet. Il est plus facile de discuter au préalable avec ces derniers que de devoir refaire ses travaux. Je me permets, à nouveau, de vous mettre en garde contre les mauvais conseillers qui prétendent l'inverse.

Avenue du Général de Gaulle, Route de la Maison, dans la zone de développement économique, des travaux d'archéologie préventive doivent commencer en septembre ou octobre. Ils sont désormais un préalable obligatoire à toute évolution de ce secteur. Mais l'ÉTAT a ses priorités qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

Parmi les chantiers en cours qui intéressent notre collectivité, la deuxième tranche de la **reconstruction de la maison de retraite** sera achevée pour la fin de l'année. Le déménagement est prévu sur novembre ou décembre, sauf aléas, et il conviendra de s'interroger sur le devenir de l'ancien établissement rue de l'Hôtel-Dieu. Je désire à nouveau remercier, publiquement, les personnels pour le soutien qu'ils apportent à nos résidents et leur famille et leur professionnalisme dans ces moments où les uns et les autres sont passablement perturbés par ces travaux. Sur **Gionges, la fibre optique est en cours de déploiement**. Mais cela ne signifie pas que nos amis pourront bénéficier du très haut débit pour Noël. Il faut compter avec les installations techniques, l'infrastructure principale et toutes ces ramifications puis il faut un prestataire. Mais ça avance.

Comme à chaque nouvel édito, je ne fais que survoler notre actualité en insistant sur quelques points marquants, sur des investissements importants. Des projets sont en cours de discussion et de chiffrage mais nous en parlerons le moment venu. L'ensemble de nos équipes, et leurs élus, travaillent sur nos quatre collectivités et font en sorte que personne ne se sente délaissé.

Comme d'habitude, le Conseil, les Adjoints, les Maires délégués et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Il vous est possible de nous faire part de vos suggestions par courrier ou par mail.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne rentrée.

Pascal PERROT

AIRE DE CO-VOITURAGE



Photo : Service communication Epernay Aaalo Champagne

Le covoiturage, signe de mobilité et de transition écologique, est en plein essor. Les usagers de cette pratique conviennent entre eux d'un point de ralliement le plus judicieux possible.

Les collectivités répondent à ce besoin en créant des aires de covoiturage. C'est ainsi que **Vertus vient de se doter d'une aire** située place de la Gare. L'aire de covoiturage compte **10 emplacements de parking dont un réservé au handicap**.

Dans le cadre de la mobilité durable, l'agglomération d'Epernay prévoit la création de 40 aires de covoiturage sur son territoire.

Symboliquement, la première a été installée à Vertus, en zone rurale où se déplacer prend une importance particulière. En complément de cette aire, le maire Pascal Perrot, envisage d'ajouter **deux places d'auto-partage avec une borne électrique de recharge**. Une réalisation qui verra sans doute le jour prochainement.

LA CRECHE « LES PETITS LOUPS » DE VERTUS

Elle propose **un accueil occasionnel** pour les **enfants de plus de 2 ans** afin de les préparer en douceur à l'entrée à l'école et à la vie en collectivité. N'hésitez pas à nous contacter au 03 26 51 27 76 ou par mail lespetitsloups.vertus@orange.fr.



TERRE PRECIEUSE

Le Vendredi 21 juin a eu lieu l'Inauguration de Vign'art.

Diverses œuvres ont été présentées un peu partout dans le vignoble. Ce festival Vign'Art est une manifestation mêlant champagne et art contemporain dans le cadre du vignoble de Champagne. Il est organisé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération d'Epernay.

Inès Waris, qui pratique les métiers de la vigne, mais aussi artiste aux origines Vertusiennes, a pu présenter « *au château d'eau* », sur les hauteurs de Vertus, une composition originale « **Terre précieuse** » symbolisant un accord parfait entre les différents métiers des vignerons, lesquels apparaissent sur chacun des filins tendus aux arches des trois grands cépages de Champagne. En place jusqu'au 15 septembre.



VIE MUNICIPALE - INFOS

LES ECOLES A VERTUS rentrée 2019/2020

- **Effectifs :**
 - 91 enfants sont inscrits à l'école maternelle « les Sources »)
 - 165 enfants sont inscrits à l'école primaire) sous réserve d'évolution
- **Plan mercredi :** la communauté d'agglomération accueillera les enfants scolarisés dans nos écoles et en dehors de nos écoles **chaque mercredi de 7h30 à 18h30** avec une possibilité de restauration le midi.
 - Des activités culturelles, sportive et sur le thème de la nature seront proposées aux enfants par du personnel qualifié.
 - Le plan mercredi répond à un label proposé par l'Education nationale et la DDCSPP selon des critères éducatifs, un personnel formé et des locaux en conformité.
Une tarification personnalisée est proposée aux familles prenant en considération les ressources familiales et le nombre d'enfants à charge. Cette tarification personnalisée a pour objectif d'être au plus juste des possibilités des familles.
- **Sorties :**
 - l'école maternelle a participé à une sortie à **Boult aux Bois (08)** le 14 juin dernier afin de sensibiliser les élèves à la préservation de la nature et la biodiversité de nos régions.
 - l'école élémentaire a participé à la traditionnelle **classe de neige à Saint Jean d'Aulps (74)** du 20 au 25 janvier dernier, elle a pour projet de participer à une classe de mer dans le Calvados en octobre prochain, à Courseulles sur Mer.

VIE MUNICIPALE - TRAVAUX



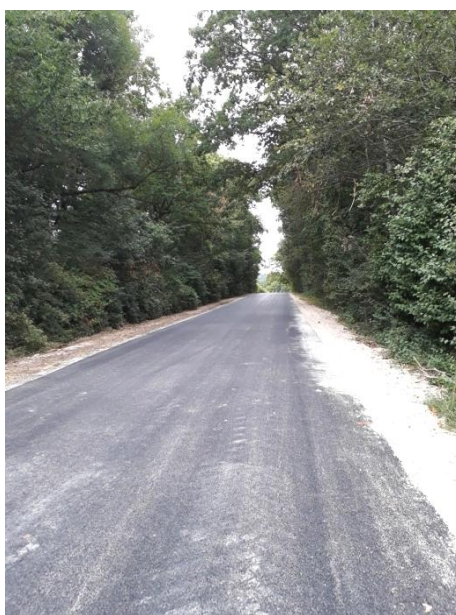
Vertus : Restructuration des jardins de la mairie - Entretien au Puits St Martin -

Réfection face sud de l'église terminée

VIE MUNICIPALE – TRAVAUX



Voivreux : plantation d'une charmille



Gionges : réfection de la route du château



Vertus : entretien espaces verts



Vertus : Travaux d'enfouissement des réseaux **avant**



après



avant



après

EXTRAIT DU REGLEMENT DE VOIRIE – LES DEMARCHES

Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière et en dehors des cas prévus aux articles L113-3 à L113-7 (*Électricité, Gaz, Télécommunications, Oléoducs, Défense Nationale*), l'occupation et l'usage de la voirie communale autre que pour la circulation, ne sont autorisées que si elles font l'objet :

⇒ Soit d'un **permis de stationnement** dans le cas où l'occupation ne donne pas lieu à une emprise (*échafaudages, échelles, dépôt de matériaux, bennes, ...*)

⇒ Soit d'une **permission de voirie** dans le cas où l'occupation donne lieu à une emprise (*travaux sur voirie*)

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Vous souhaitez occuper le domaine public ?

Vous devez préalablement obtenir l'autorisation de la commune.

Elle vous sera délivrée sous la forme d'un arrêté et/ou d'un formulaire de la Mairie.

1 Remplir le formulaire

2 Y joindre les pièces suivantes

- ⇒ Un plan de situation ou un plan cadastral (<http://www.cadastre.gouv.fr>) permettant de localiser l'emplacement du stationnement
- ⇒ Une photo de la voirie à l'emplacement du stationnement
- ⇒ Un croquis à l'échelle ou coté, délimitant l'emprise au sol du stationnement et faisant figurer les caractéristiques de la voie (*chaussée, trottoir, mobilier urbain, ...*)
- ⇒ Une photocopie de l'autorisation de travaux pour les ravalements

3 Le dépôt de la demande

- ⇒ Afin d'être prise en compte, toute demande doit être transmise en Mairie **15 jours** avant la date souhaitée de début d'occupation du domaine public
- ⇒ La demande est déposée soit en Mairie, soit expédiée par courrier en recommandé avec accusé de réception (*Mairie / Place de l'Hôtel de Ville / 51130 VERTUS*) ou par télécopie (*03 26 58 67 68*)

4 La réponse à votre demande

⇒ Autorisation refusée

- L'absence éventuelle de réponse dans un délai de 2 mois vaut refus de l'autorisation
- La contestation de la décision de refus peut s'exercer par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Ce recours doit être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision. Toutefois, préalablement à ce recours contentieux, la décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité administrative.
- Le stationnement sans autorisation préalable est susceptible de sanctions. La Mairie se réserve le droit de percevoir le montant de la redevance applicable.

⇒ Autorisation accordée

- L'occupation du domaine public doit être conforme à l'autorisation délivrée. À défaut, des sanctions seront appliquées.

ATTENTION : si vous ne désirez plus utiliser votre permis de stationnement, vous devez prévenir la Mairie avant la date d'installation prévue. À défaut, la redevance restera éligible.

LE MONTANT DES REDEVANCES À ACQUITTER

Bennes et baraques de chantier	Gratuit les 5 premiers jours	10€ par jour au-delà des 5 premiers jours
Dépôt de matériaux	Gratuit les 5 premiers jours	8€ / m ² / jour au-delà des 5 premiers jours
Échafaudage roulant (<i>de type nacelle</i>) ou sur pied	Gratuit les 2 premières semaines	5€ / m ² / semaine au-delà des 2 premières semaines
Camion de déménagement	Gratuit	
Grue de chantier	Dès l'installation	10€ / m ² / mois
Diverses installations de chantier <i>Élévateur, treuils, toupies, clôture, panneaux de chantier, barrières ...</i>	Gratuit la première semaine	0,50€ / m ² / semaine au-delà de la première semaine

LA RÉGLEMENTATION SUR LE PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire est chargé d'exercer la police de l'ordre public

À ce titre, ses pouvoirs s'étendent à tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage ainsi qu'à la police de circulation sur les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération, à l'exception des routes à grande circulation.

Ainsi, pour des raisons d'intérêt général, votre demande de stationnement peut être refusée. Elle peut également être assortie de prescriptions.

Les autorisations accordées sont pour tout ou partie révocables à tout moment, sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non respect des conditions imposées par la réglementation et l'arrêté d'octroi, sans préjudice des poursuites susceptibles d'être engagées pour contraventions de voirie.

LA RÉGLEMENTATION SUR LA PERMISSION DE VOIRIE

En l'absence de prescriptions particulières, les travaux seront effectués conformément aux dispositions du chapitre 5 du règlement de voirie et aux prescriptions suivantes :

Tranchée :

- La tranchée sera remblayée en grave non traitée
- L'emploi du sablon est proscrit sur l'ensemble du territoire communal.

Trottoir :

- Le trottoir devra être reconstitué de la façon suivante :
 - grave ciment sur une épaisseur de 15 cm
 - couche de surface similaire à l'existant (soit enrobé dosé à 115 kg/m², soit gravillonnage) .

Chaussée :

- La chaussée devra être reconstituée de la façon suivante :
 - grave ciment sur une épaisseur de 0,30 m
 - tapis en béton bitumineux semi - grenu 0/10 sur une épaisseur de 0,05 m
 - découpe préalable des enrobés à la scie de sol
 - réalisation d'une émulsion de bitume au droit des lèvres de découpe

Délais :

Dans le délai de huit jours suivant l'ouverture de fouille, la tranchée devra être remblayée et la chaussée et le trottoir remis en état (au minimum réfection provisoire). Le remblayage devra être réalisé suivant les règles de l'art et notamment par compactage successif.

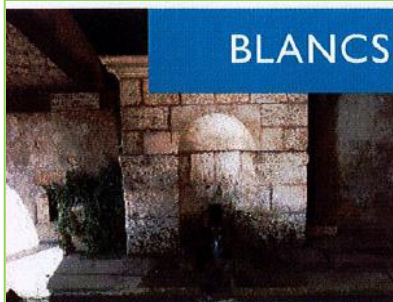
En cas de dégradations de la voirie communale (*notamment des trottoirs*) liées à un chantier de travaux sur un immeuble riverain, le propriétaire sera tenu de la remettre en état dans le délai de 15 jours suivant la fin du chantier. Toutefois, le propriétaire devra sans délai à compter du constat de dégradation et à la première demande des services municipaux, prendre les mesures provisoires nécessaires pour assurer la circulation en toute sécurité des usagers du domaine public.

En l'absence d'état des lieux initial prévu, le trottoir sera considéré comme neuf et sa réfection devra être réalisée selon les prescriptions du chapitre 5 du règlement de voirie.

VIE MUNICIPALE

BLANCS-COTEAUX

VERTUS



Fontaines, lavoirs et Puits Saint-Martin

Le temps d'une visite guidée, partez à la découverte de Vertus au fil de l'eau avec ses fontaines, ses lavoirs, ses miroirs d'eau et son Puits Saint-Martin. Un mini concert d'orgue dans l'église clôturera chaque visite.
Visite réalisée par l'association «Les Amis de l'Orgue» de Vertus et «Les Ragraigneux».

Visite guidée (durée : 1h) • dimanche 22 septembre à 14h30, 16h et 17h15
Rdv au 17, rue de l'Hôtel-Dieu
Réservation au 06 88 31 67 16 ou au 06 07 55 46 44
Chaussures confortables conseillées

OGER

Exposition de photographies



Richard Maximy, enfant du pays, vigneron de métier, mais passionné par l'image depuis toujours vous accueillera à son exposition de photographies. Grâce à ses connaissances techniques, il porte sur ce qui l'entoure un regard aiguisé, émerveillé, sensible, tout en émotion et ressenti.

Exposition • samedi 21 et dimanche 22 septembre de 10h à 18h
Rdv au lavoir, rue du Gué • Pas de réservation nécessaire



« Mi-figue, mi-raisin »

Posez-vous un instant, tendez l'oreille et laissez-vous porter par la poésie des mots. Le « Barraconte » vous invite à piocher dans une coupe de champagne un conte ou une histoire. Une comédienne et une conteuse leur donneront voix.

Spectacle réalisé par l'association « Le Buvard ».

Spectacle de rue (durée : 45 mn) • samedi 21 septembre à 17h30 et
dimanche 22 septembre à 11h30 et à 16h
Rdv au lavoir, rue du Gué • Pas de réservation nécessaire

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

21 & 22 septembre 2019

VERTUS

Ces Journées du Patrimoine sont organisées en collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire ; la population est invitée à (re)découvrir son patrimoine.

Cette année nous avons choisi le thème de l'eau.

Elle est omniprésente à Vertus ;

La visite guidée par les associations les Amis de l'Orgue de Vertus et les Ragraigneux, vous emmènera vers les fontaines, lavoirs, jardins de la mairie ; l'arrivée au Puits St Martin, miroir d'eau, sera animée par une pièce d'orgue à l'église St Martin.

Dimanche 22 septembre 2019 :
visites à 14h30 - 16h00 - 17h15.

Départ chapelle St Nicolas.

OGER

Deux enfants du pays font leur retour aux sources pour les journées du patrimoine

Alexandra Maire viendra à votre rencontre pour nous présenter son **BARRACONTE**, proposition artistique itinérante visant à investir l'espace public, à tisser un lien entre un terroir, des imaginaires, un public. Invitation à se poser un instant, tendre l'oreille et se laisser porter par la poésie des mots.

Richard Maximy vous accueillera au lavoir pour vous présenter sa passion au travers de photographies où vous ressentirez l'émotion que l'artiste a voulu vous communiquer. C'est toute la Champagne, notre Côte des Blancs et ses paysages. Nous serons peut être encore en vendanges, et justement n'hésitez pas à pousser la porte, vous serez encore plus transportés

BALAYAGE DES RUES

Les prochaines interventions auront lieu :

Dates	Communes		
Lundi 2 Mercredi 4/09	VERTUS	GIONGES	VOIPREUX
Lundi 21 Merccr. 23/10	VERTUS		
Lundi 18 Merccr. 20/11	VERTUS		
Lundi 16 Merccr. 18/12	VERTUS	GIONGES	VOIPREUX

Afin de faciliter la tâche de la balayeuse, n'oubliez pas de retirer les véhicules susceptibles de gêner...

DON DU SANG

Le prochain rendez-vous aura lieu à la Salle Wogner, de 7h30 à 12h :

- Mardi 15 octobre.



PASSAGE DU BIBLIOBUS

9h00 à 12h15 - Place du Marché
13h45 à 15h00 - Résidence Paul Gérard

- 3 Septembre - 8 octobre
- 19 Novembre - 08 Janvier 2020



CALENDRIER DES CHASSES AUX BOIS

STE MADELEINE



Mardi 15 octobre	2019
Jeudi 31 octobre	2019
Mardi 12 novembre	2019
Jeudi 28 novembre	2019
Mardi 10 décembre	2019
Lundi 23 décembre	2019
Mardi 07 janvier	2020
Vendredi 24 janvier	2020
Mardi 04 février	2020
Mardi 25 février	2020

Arrivée : 8h30 – rapport 9 h - Début de chasse 9h30

Président : René CHARAGEAT

Secrétaire : Joël BARTHELEMY

LES DEVANTS, LA HOUPPE ET RILAN



Samedi 26 octobre	10 h 30
Samedi 01 novembre	10 h 30
Samedi 09 novembre	10 h 30
Samedi 16 novembre	10 h 30
Samedi 23 novembre	10 h 30
Samedi 29 novembre	10 h 30
Samedi 07 décembre	10 h 30
Samedi 14 décembre	10 h 30
Samedi 21 décembre	10 h 30
Vendredi 27 décembre	10 h 30
Samedi 04 janvier	10 h 30
Samedi 11 janvier	10 h 30
Samedi 18 janvier	10 h 30
Samedi 25 janvier	10 h 30
Samedi 01 février	10 h 30
Samedi 15 février	10 h 30
Samedi 29 février	10 h 30

Rendez-vous 8 h 30-**Départ aux postes 11 h 00**

Président : Guy VILMIN 03 26 52 11 09 – 06 75 61 68 15

Vice président : Nicolas PECCAVET 03 26 52 28 09

secretariat@cooplavigneronne.fr

Rappel : chaque invité devra être inscrit le jour de chasse précédent ou par téléphone 48h avant le jour de chasse – article 8 du RI

MSAP

10 rue des Loriots VERTUS



- **Permanence Logement/RSA** :

le 1° et 3° mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 03 26 55 65 33.

- **Permanence du CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique) :

le 3° jeudi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous au 03 26 54 82 15 ou auprès de Sophie Hrymak-Laumond (MSAP) au 03 26 52 69 46 ou en accès libre.

- **Permanence de l'Ordre des Avocats** du Barreau de Châlons en Champagne :

le 4° vendredi du mois de 14h à 16h sur rendez-vous auprès de Sophie Hrymak-Laumond (MSAP) au 03 26 52 69 46. Consultation gratuite ouverte à tous pour toute question juridique.

INFOS DIVERSES

FRIP'RELAIS

PERMANENCE POUR VENTE DE VETEMENTS

Septembre : les 10 et 16 de 17 h00 à 19 h00
les 05, 19 de 10 h00 à 11 h00

Octobre : les 1^{er} et 07 de 17 h00 à 19 h00
les 03 et 17 de 10 h00 à 11 h00

Novembre : les 5, 12 et 22 de 17 h00 à 19 h00
les 07 et 21 de 10 h00 à 11 h00

Décembre : les 02, 10 et 13 de 17 h00 à 19 h00

Adresse Frip'Relais : Rue de l'Hôtel de Ville
VERTUS 51130 BLANCS COTEAUX

Vous pouvez venir déposer vos dons aux heures d'ouverture du Frip'Relais.

COMMUNIQUE

Vu l'évolution très importante de l'environnement économique et concurrentiel de la Poste, l'entreprise s'adapte et reste présente sur l'ensemble du territoire sous toutes ses formes. **A compter du 4 novembre 2019, les horaires du bureau de Vertus seront :**

Lundi : 9 h – 11h30 14h – 16h

**Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h30-11h30 14h-16h**



BADMINTON VERTUS

Section Loisirs de l'Amicale Laïque VERTUS

Pour tous ceux qui voudraient rejoindre notre section, les échanges de volants reprennent le **lundi 2 septembre**, au Hall des Sports de Vertus :

- **lundi de 18H00 à 20H30**

- **jeudi de 20H30 à 22H30**



La section ouvre ses portes aux **adolescents de 12 ans** sachant déjà jouer au badminton !

Pour toute inscription : aucun Certificat médical n'est demandé dorénavant. **Cotisation unique de 40€.**

IMPORTANT :

→ Le sol du hall des sports étant neuf, il est **impératif de venir avec des chaussures de salle ou de tennis. Chaussures à semelles noires interdites !!!**

Pour tous renseignements:

- Haroutel Jean FI (Président) - 03 26 51 26 55
- Lallement Alain (Trésorier) - 06 76 36 69 23
- Singer Xavier (Secrétaire) - 06 38 50 30 65

TRIAL INTERNATIONAL DE VERTUS

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019

33^{ème} TRIAL INTERNATIONAL

FFM de VERTUS (France-51)



Comptera également pour le Championnat Belge



Départ : 9 heures

Coopérative Union Champagne
rue du Mont Chenil - Vertus -
Spectacle gratuit



Organisation du Moto-Club d'Epernay

Tél / Fax : 03.26.54.30.03

www.motoclubepernay.com



Imprimé par nos soins

Pour tout renseignement :

Moto-Club d'Epernay

Tél / Fax : 03.26.54.30.03

Email : motoclubepernay@orange.fr

Internet : www.motoclubepernay.com

BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARNE



Chaque année, pour venir en aide aux plus défavorisés, la **Banque Alimentaire de la Marne organise sa Collecte Nationale le dernier week-end de Novembre**. Pour l'édition

2019, les dates sont les suivantes :

Les vendredi 29, samedi 30 novembre et dimanche matin 1 décembre 2019.

Les personnes qui souhaiteraient apporter leur aide sont invitées à contacter :

Etienne et Mireille PRIEUR,

chemin des Gilottes à Vertus Tél. 03 26 52 26 01

NOURRIR MIEUX EN GASPILLANT MOINS

L'EHPAD de VERTUS participe à **une démarche nationale « Maison Gourmande et Responsable »** et s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la dénutrition. Dans le département de la Marne, seuls trois Ehpads ont été sélectionnés dans cette démarche qui associe 525 établissements dont 37 % en secteur rural.

Cet appel à candidature avait également retenu l'attention de la Communauté d'Agglo d'Epernay engagée depuis peu dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

« Maison Gourmande et Responsable » accompagne plus de 500 établissements dans toute la France pendant deux ans sur les principaux enjeux liés à la restauration :

- Améliorer la satisfaction des personnes âgées,
- Diminuer le nombre de personnes en état de dénutrition,
- Réduire le gaspillage alimentaire pour améliorer la qualité des matières premières.

Maison Gourmande et Responsable est porté par la FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Agées) et ADEF Résidences, avec le soutien de l'Agirc-Arrco et de l'ADEME et en partenariat avec la FEHAP, le SYNERPA, la FNADEPA et l'ANAP.

Soucieux de la qualité de vie de ses résidents, l'EHPAD de VERTUS n'a cessé de se réinventer pour répondre au mieux aux attentes de chacun en termes d'environnement, d'organisation et de services.

Depuis 2012, l'équipe de restauration composée de sept cuisiniers tous diplômés et la diététicienne à mi-temps ont créé un cahier de grammage afin de réduire le gaspillage, se sont formés autour des textures modifiées. C'est une équipe dynamique, soucieuse de toujours progresser, dont le niveau de restauration a été classé très satisfaisant en matière d'hygiène courant 2018, engagée dans la reconstruction de son nouvel outil de travail qui s'est portée volontaire à la démarche « Maison Gourmande et Responsable ». L'établissement s'engage aujourd'hui en faveur d'une restauration responsable au service du plaisir avec une meilleure qualité nutritionnelle et gustative dans l'assiette et une organisation plus respectueuse de l'environnement.

D'ici fin 2020, l'EHPAD de VERTUS va :

- Evaluer son niveau de restauration responsable
- Mettre en œuvre son plan d'action personnalisé.
- Être accompagné et formé grâce à la rencontre avec des experts et la mise à disposition d'outils en ligne.
- Participer à une communauté nationale de professionnels pour échanger sur les bonnes pratiques.

Cette démarche associe les membres passés et présents du Conseil de la Vie Sociale composé à ce jour de quatre résidents, de deux représentants des familles et des personnels car l'alimentation est centrale dans la qualité de la prise en charge et de la convivialité.

Arnaud GIRARDIN, Chef du service restauration

Claude POGU, Directrice



L'EHPAD DE VERTUS

EXPERIENCE UNIQUE POUR UNE RESIDENTE DE 101 ANS !

Ce Mercredi 7 Aout 2019 c'est avec beaucoup d'enthousiasme que Mme Royer Gilberte, résidente à l'EHPAD de Vertus, et ses invités de la résidence Paul Gérard s'apprêtent à profiter d'un cadeau insolite.

En Juin dernier, l'EHPAD offrait à Mme Royer Gilberte lors d'une fête organisée tout spécialement pour son 101^{ème} anniversaire, l'occasion de vivre une expérience unique et de la partager avec quelques résidents de son choix.

Au programme un vol en ballon captif avec dégustation d'une coupe de champagne. Aucune hésitation au moment de se lancer dans les airs. Des étoiles plein les yeux et des souvenirs plein la tête les résidents ont, de retour à l'EHPAD, exprimé leur joie d'avoir vécu une telle expérience et ont hâte, déjà, de vivre de nouvelles aventures...



UN NOUVEAU VITRAIL A LA CHAPELLE SAINT NICOLAS DE VERTUS.

Un **nouveau vitrail** vient s'ajouter à l'ouvrage exécuté à cette même époque en 2018 rue de l'Hôtel de Ville. Une œuvre remarquable également signée comme à l'époque, **Catherine Nafziger d'Issy les Moulineaux et Julien Grimaud de Damery**. La tonalité et l'intensité des couleurs de ce nouveau vitrail restent en harmonie de son vis-à-vis, afin de préserver l'unité de l'ensemble. Les thèmes contemporains de ces deux œuvres ont été imaginés et dessinés par ces deux artistes. Si le premier vitrail porte l'emblème de la ville avec le cœur de Vertus auréolé de sarments de vigne, le second rappelle un coin d'histoire locale avec en bas et à droite du vitrail, la transcription picturale du faune en bronze de "la Fontaine Mafflard". Aucune interprétation moderne de cette figure n'a été transcrite, la reproduction en est saisissante et remarquablement réaliste. **Cette opération s'ajoute depuis 2017 aux nombreux travaux de réfection de cette chapelle**, ouverte à toutes sortes d'activités culturelles et expositions. **Elle a été accompagnée dans son financement par la commune** avec la participation de **la Fondation du Patrimoine et ses mécènes**, et grâce aux dons de nombreux **habitants de Vertus ou du secteur** et de **divers sympathisants**. **La souscription ouverte en 2016 reste encore d'actualité pour financer ces travaux (dons à déposer/envoyer en mairie ou à la Fondation du Patrimoine à Reims)**. Rappelons également que cette chapelle est l'unique témoin restant des anciens bâtiments de l'Hôtel Dieu fondé par les comtes de Champagne en 1210.



COMITE DES FETES DE GIONGES

MOT DU PRESIDENT

Dès l'arrivée des beaux jours, le Comité des Fêtes a poursuivi l'organisation de plusieurs manifestations afin d'animer notre beau village. Je tiens vivement à remercier tous les membres et bénévoles pour leur implication dans nos différentes activités, ainsi que les habitants de Gionges, pour leur participation.

Loïc Lepage / cdf.gionges@gmail.com

RESUME ACTIVITES AVRIL-JUILLET

LUNDI 22 AVRIL : PAQUES

À la suite du passage des cloches, et sous un superbe soleil, les enfants ont fait une chasse aux œufs autour de la Mairie et ont ramassé de nombreux chocolats avant qu'ils ne soient fondus...



MERCREDI 1ER MAI : JOURNEE PECHE

En ce 1^{er} mai ensoleillé, les pêcheurs se sont réunis autour de la Mare Communale afin de prélever les truites qui avaient été lâchées quelques jours auparavant.

Une tortue s'est laissée capturer pour participer elle aussi à cette belle journée.

Un casse-croute dans la matinée et un barbecue le midi ont permis d'agrémenter cette journée.



DIMANCHE 23 JUIN : REPAS DU VILLAGE

Les habitants du Village ainsi que leurs convives ont pu se réunir autour d'un jambon cuit dans la braise, et poursuivre l'après-midi en jouant à la pétanque.

Les enfants, petits et grands, ont pu profiter d'une structure gonflable, ainsi que des jeux géants en bois, installés pour l'occasion.





DIMANCHE 7 JUILLET : 8^{EME} BROCANTE

En cette journée très ensoleillée, bon nombre d'exposants ont participé à notre 8^{eme} brocante. Les membres du Comité des Fêtes leur avaient préparé de quoi se restaurer et se désaltérer sous le préau, tout au long de la journée.



DIMANCHE 14 JUILLET : FEU D'ARTIFICE

Le Comité des Fêtes et la Commune ont organisé un défilé de lampions dans les rues du village afin de rejoindre le terrain de foot mis à disposition par la MFR de Gionges, que nous remercions, suivi du verre de l'amitié qui a permis de patienter jusqu'au tirage du feu d'artifice.

Le tir du feu d'artifice a été réalisé en collaboration avec la Commune de Blancs Coteaux, que nous remercions, qui a missionné son prestataire pour assurer ce magnifique spectacle qui a été très apprécié par toutes les personnes présentes.



Epreuve spéciale de La Souriette, vendredi 31 mai 2019, Moslins - Gionges

En cette belle matinée de vendredi, 30 autos anciennes se sont mesurées sur les quatre kilomètres du chemin de La Souriette, à grands renforts de freinages et d'accélération ...

Joli parcours dans la verdure et route étroite, les ingrédients parfaits pour une belle épreuve ...

Le Club Capri Passion remercie les communes de Moslins et Gionges pour leur aimable collaboration ayant permis cet événement ludique et bon enfant.



VIE ASSOCIATIVE A VERTUS

LES AMIS DE L'ORGUE - CONCERT ANNIVERSAIRE



Le samedi 16 novembre à 20h15 en l'église de Vertus

Avec l'ensemble Vocal « **VOCALÿSE** » dirigé par **Dominique Arnaud**, « **La Misatango** » de **Martin Palméri**.

La « Misa a Buenos Aires » a été créée en 1996 par un compositeur et chef d'orchestre Argentin Martin Palméri (né le 19 juillet 1965 à Buenos Aires). Le compositeur a écrit une messe (d'où son nom) à la fois savante et populaire pour Chœur, orchestre à cordes, piano et bandonéon.

Cette œuvre contemporaine reprend les grands « classiques » du tango argentin d'où son succès immédiat dans le monde, à Rome et en particulier en France.

En déplaçant d'un mois notre concert anniversaire, nous avons l'opportunité exceptionnelle de pouvoir **produire cette œuvre à Vertus et le clavier du piano sera tenu par le pianiste compositeur, Martin Palméri en personne.**

Nul ne doute que dans le chœur de l'église avec une acoustique de grande qualité, et un retour vidéo, ce sera une fois de plus un concert anniversaire d'exception qu'il ne faudra surtout pas manquer



Chœur Vocalÿse
Dominique ARNAUD

VIE ASSOCIATIVE

AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, DANS UN DECOR DE GUINGUETTE...



Une fois n'est pas coutume, cette année l'école de musique s'était donné rendez-vous pour son spectacle de fin d'étude à l'ancienne école du Vieux Moulin à Vertus pour présenter ses dernières partitions étudiées en cours d'année, et sous la baguette magistrale de leurs professeurs, et de leur directeur, Vincent Boutillier.

Un décor en extérieur qui peut faire rêver, mais l'idée était-elle bonne sous un ciel souvent changeant en cette période ?

Certes, les spectateurs ont relevé le défi dans une ambiance sonore nouvelle et ont pu apprécier la valeur des jeunes talents.

Toutes les classes étaient représentées, des trompettes aux saxophones, des flûtes aux guitares, des clarinettes au Synthé, etc... Solos, duos, trios, jusqu'à la formation musicale complète, il y en avait encore une fois pour tous les goûts. Du classique au plus contemporain les morceaux se sont succédé avec de quoi à faire rêver : Haendel, Piazzola, Ray Charles, Police... Imaginez la 5^{ème} symphonie de Beethoven, solidement orchestrée à la trompette ! Cela nous rappelle un certain groupe de jazz progressif des années 70, "Ekseption" !

C'était aussi l'occasion pour Vincent Boutillier de rappeler les performances aux différents concours de ces jeunes musiciens, notamment en citant le dernier palmarès de la confédération de la Marne. Ces félicitations s'adressent aussi à leurs professeurs bien évidemment.

Ainsi cette prestation a été rondement menée, pour le plus grand plaisir des spectateurs et parents réunis sous un grand "barnum".





L' HARMONIE MUNICIPALE "Les Chardonnay "
Association Loi 1901 N° 04021
Agréée Association de Jeunesse et d'Education Populaire
Agrément n°51186 du 12 mars 1996
N° Siret : 39852577400012 Code APE : 9499 Z
Rue de l'hôtel de Ville
51130 VERTUS - Tél, Fax. : 03.26.58.67.21
Email: ecolemusique.vertus@orange.fr

Blancs-
Coteaux



DATES D'INSCRIPTIONS :

Lundi 09 septembre de 10 h 00 à 20 h 00

Mardi 10 septembre de 10 h 00 à 20 h 00

Jeudi 12 septembre de 10 h 00 à 16 h 00

**PS : LES INSCRIPTIONS CONTINUERONT
 JUSQU'AU MOIS D'OCTOBRE.**

DATE DU CALAGE D'EMPLOI DU TEMPS AVEC LES PROFESSEURS :

Jeudi 12 septembre à 18 h 30

**Salle de réunion dans la cour de l'école rue
 de l'Hôtel de Ville**

DISCIPLINES ENSEIGNEES :

*Trompette, Saxophone, Flûte, Piano,
 Percussions, Batterie, Trombone, Tuba,
 Formation Musicale, Eveil Musical,
 Clarinette, Guitare électrique, Guitare sèche,
 Synthétiseur, Chant, Guitare Basse pour
 débutant, Orgue, Orchestre Junior, Orchestre
 d'Harmonie, Ensemble de Cuivres, Ensemble
 de musique actuelle, M.A.O, studio
 enregistrement mobile.*

RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A L'ECOLE DE MUSIQUE

☎ : 03.26.58.67.21 Ecole de Musique

☎ : 06.80.88.74.26 Directeur

M. Vincent BOUTILLIER

RESULTATS ELEVES AUX EXAMENS DE LA CMF FEDERATION MARNE

Classe de Batterie : fin 2 cycle

Romain PHILIPPE: Mention TRES-BIEN

Corentin PHILIPPE: Mention TRES-BIEN

Classe de Saxophone : fin 1 cycle

Armand COULMIER: Mention BIEN

Classe de Flûte : fin 2 cycle

Elian GRZESZCZAK: Mention BIEN

Classe de Clarinette : fin 1 cycle

Nathalie VEYRADIER : Mention TRES-BIEN

Classe de Clarinette Basse : fin 2 cycle

Florence CHAMPY : Mention BIEN

Candidat libre Piano : fin 1 cycle

Emilie BOUTILLIER : Mention TRES-BIEN

Candidat libre Baryton : fin 1 cycle

**Emilie BOUTILLIER : Mention TRES-BIEN avec
 félicitations du jury**

PORTES OUVERTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE BLANCS- COTEAUX

**Samedi 28 septembre de 14h00 à 16h00 dans
 les locaux de l'école de musique rue de l'Hôtel
 de Ville à Vertus.**



VIE ASSOCIATIVE

UNE NOUVELLE SAISON COMMENCE POUR LA CHORALE

Après une saison bien remplie, la chorale « **Le Tourdion** » a pris ses quartiers d'été jusqu'à la rentrée fixée au mardi 10 septembre.

Plusieurs manifestations ont dominé cette saison avec notre **traditionnel concert de Noël** dans une église bien remplie, puis celui de printemps le 20 mars où nous avons été accueillis à **MOSLINS** pour une agréable soirée.

Lors du week-end de l'Ascension, la chorale s'est rendue à **ROMANS sur Isère** pour trois jours de chants, de visites et de convivialité grâce à l'accueil chaleureux du groupe de chants « **Empi et Riaume** », qui reprend le folklore du Dauphiné et du Vivarais. Les visites nous ont permis de découvrir une région riche de son patrimoine

naturel et historique, avec notamment le Vercors, le musée de la chaussure, le palais idéal du Facteur Cheval, le centre historique de Romans et la fête de la pogne et de la raviole.

Le dernier concert de la saison s'est déroulé à la salle Wogner à l'occasion de la **Fête de la musique le 21 juin** avec la participation du groupe « **Lapsus** » que nous avons invité à se joindre à nous.

Ce fut une agréable soirée pour tous, choristes et public à qui nous avons demandé de choisir ce qu'ils souhaitaient entendre parmi la trentaine de chants proposés. Une initiative sans doute à renouveler l'année prochaine. Notre soirée du 2 juillet qui clôturait cette saison, a permis de **fêter les 35 années d'existence de notre chorale** et de mettre à l'honneur les plus anciens membres du Tourdion, avec la **remise d'un diplôme**, notamment **Paulette PHILIPPE** (Présidente de 1983 à 2009) et **Jean Marie REGNIER**, membres depuis sa création, mais aussi **Daniel CHAROTTE**, **Chantal GUYOT**, **Bérengère SORLOT**, **Michèle TASSOTTI**, **Marie Brigitte POUGEOISE**, **Françoise GANDON** et

Gilles GUYOT avec 30 ans et plus d'adhésion et **Marie Françoise CHAPLAIN** et **Arlette DOUBLET** depuis 20 ans.

Outre ce « noyau historique », ce sont 175 choristes qui ont participé à notre chorale depuis 1984, ce qui lui a permis de se renouveler en permanence et de compter actuellement **56 membres**, dont un certain nombre récemment inscrits mais très assidus et heureux d'avoir intégré notre groupe.

Avec la nouvelle saison qui débutera le 10 septembre prochain, **Françoise ROGER**, qui



dirigeait la chorale depuis 10 ans, cèdera sa place à Yohann LOGNON, lui-même choriste depuis 2009 et chef des pupitres hommes. La succession se fera donc dans la continuité d'autant plus que Françoise restera membre de la chorale.

Au cours de ces dix années (un record en tant que chef de chœur), par son enthousiasme et sa disponibilité, elle a su apporter un dynamisme en valorisant les 4 pupitres et en diversifiant le répertoire avec une centaine de chants issus de tous les registres, ce qui nous a permis de faire des concerts différents chaque saison.

En route donc pour de nouvelles aventures en chansons sous la houlette de Yohann dès le **mardi 10 septembre**, en vue des concerts déjà programmés, dont celui de Noël le **samedi 14 décembre à 16 h à l'église de VERTUS**, avec la participation de la chorale belge « **La Cantilène** » de DOISCHE (date et horaire à confirmer).

Marie Brigitte POUGEOISE



FOOTBALL - BASTIEN COURBET, UN ENFANT DU PAYS PROMU ARBITRE ASSISTANT DE LIGUE 1.



Invité le 31 mai dernier par le club local, **Bastien COURBET** accompagné par Aurélien PRIEST, est venu motiver les jeunes joueurs pour redynamiser le FCCB, qui, malgré ses 320 licenciés, manque d'arbitres.

Bastien, natif de la commune de Voivreux a servi le club local. Désormais il court l'Hexagone pour servir la Ligue de Football. Ce

passage à Vertus était certes bref, car à peine le temps de poser ses valises et rencontrer ses amis, qu'il repart vers Genève pour une réunion à Nyon au centre logistique de l'UEFA (Union Européenne des Associations de Football). Même s'il officie en tant qu'arbitre assistant, les semaines sont bien chargées en déplacements, réunions etc... En dehors des jours où il faut fouler le gazon, drapeau à la main, ce sont de nombreuses séances d'entraînement, quasi quotidiennes et des rencontres avec le corps arbitral, des analyses, études de cas et conseils au sein de la direction technique de l'arbitrage. Finalement, **Bastien** embrasse à peine la saison 2018-2019 en Ligue 2 qu'il **vient d'être promu par la Fédération pour officier en Ligue 1 !** Un beau parcours pour ce jeune sportif de 32 ans. Son premier match sera la rencontre Bordeaux-Montpellier.

A l'époque le jeune Bastien a conduit son bonhomme de chemin en tant que joueur avec les rencontres officielles du samedi ou du dimanche jusqu'à l'âge de 18 ans où un jour son père Michel, bien connu des vertusiens et lui connaissant sa passion, lui a posé la question sur son avenir et pourquoi ne pas embrasser une carrière au sein de l'arbitrage ?

Son parcours scolaire et professionnel :

Sa trajectoire passe bien évidemment par des études liées au sport.

De 2006 à 2008, il poursuit son cursus scolaire dans la filière Sport-Études, spécialité "Arbitrage" au CREPS de Reims. Parallèlement, il décroche en 2008 un Baccalauréat Sciences économiques et Sociales au lycée Léon Bourgeois d'Épernay dans son cursus scolaire. En 2013, il est couronné par une Licence Management et Gestion du sport (STAPS de Reims), puis confirmée en 2014 par une Maîtrise Management et Gestion (STAPS de Lille). Début 2017, il collabore avec la "Société Stats" en partenariat avec la "Jupiler League" (Belgique), à l'analyse des données physiques des joueurs de première Ligue Belge. Depuis septembre 2017, **il est conseiller technique régional de l'arbitrage à la ligue des Hauts de France de Football**, à la sensibilisation à l'arbitrage, à la formation des arbitres et au recrutement.

Franchira-t-il les derniers échelons pour terminer sa route : devenir arbitre assistant international, et pourquoi pas passer par les 3 catégories de la "Top List" pour officier les plus grandes compétitions telle "l'UEFA Champions League" ?



Bastien COURBET lors de son passage à Vertus avec Aurélien PRIEST, membre de la commission régionale de l'arbitrage



Jeunes joueurs et dirigeants lors de la présentation des animations sur l'arbitrage



Qualités et motivations d'un arbitre imprimées sur les maillots

VIE ASSOCIATIVE

RETOUR SUR LA RANDONNEE DU 19 MAI

Dimanche 19 mai 2019, toutes les forces vives du bourg de Vertus ont été mobilisées. Cela a été une grande fête de la randonnée, évènement unique chez nous, avec la participation de la **Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre** sous la direction de **Frédéric Brouet, président**.

Plusieurs réunions avaient été organisées par la **ville de Vertus** pour préparer l'évènement, et un dernier briefing a eu lieu une semaine avant le départ avec tous les responsables de postes, soit **110 bénévoles** dont les sections rémoises, châlonnaises, sézannaises et vitryates, sans compter les appelés de dernière heure et employés municipaux, que ce soit pour la signalisation, le ravitaillement, la coordination ou la sécurité.



*La **préparation**, c'était aussi la reconnaissance et le nettoyage des passages et la pose de la signalisation.*



***France Bleu** a pu interviewer les organisateurs et a diffusé, en direct, une avant première le 13 mai*

Pour les marcheurs aguerris sinon confirmés, étaient proposés **3 circuits de 8 km, 16 km ou 24 km** à travers plaine champenoise, forêts et plateau de la Brie.

Au niveau difficulté, les parcours étaient faciles pour un randonneur moyen et les dénivelées confortables. Les pentes les plus fortes ne dépassaient pas 20 degrés, soit sur le Mont Aimé ou à La Madeleine.



Les stands sont prêts, les parkings tous pleins



Ce sont les inscriptions et le départ, alors que les signaleurs attendent les premiers passages...



Au point de départ, étaient placardées quelques affiches sur Vertus : les pelouses calcaires, la cuesta, le vignoble, les carrières des Falloises, et celles des Pâtis, le parcours santé, les falaises réservées à l'escalade.



Les sites remarquables: les carrières des Falloises, l'église St Martin et la Porte Baudet

Pour les familles, simples touristes ou curieux, diverses activités étaient proposées : **balades contées, patrimoniales** avec Greeters et animateurs locaux, **initiation à la lecture de cartes**, et diverses **expositions de céramique et de peinture** etc... Étaient proposées aussi une **rando-challenge découverte** et une initiation à la **marche nordique**.

Des **animations musicales** ont complété cette journée bien remplie, notamment la formation "**Lapsus**", dans un répertoire Blues and Rock, le groupe folklorique de **danse country**, Vincent Boutillier et son **orchestre jazz** et pour les incondtionnels de **l'orgue**, visite d'un instrument de style baroque, unique en Champagne.



Et pour terminer cette fête, ce sont les discours, la remise des trophées, le tirage de la tombola.

Et en prime, là où tous les participants ont gagné : **pas une goutte d'eau de la journée !**

Le bilan de cette journée est très positif : plus de **1000 participants** (920 marcheurs et 122 personnes qui ont pris part aux balades patrimoniales).

VIE ASSOCIATIVE

LES SAPEURS POMPIERS DE VERTUS

COURSE A PIED

3 collègues de Vertus ont participé à la « Foulée des Sacres », à Reims, le samedi 18 Mai.

Organisée par le Scaptrail (Pompiers de Reims), cette course de 8 km dans les rues de la Cité des Sacres, a accueilli 3188 participants (1686 Hommes, 1502 Femmes).

Julien DOUBLET s'est classé 81^e avec un excellent chrono de 32m37s.

David MOUSEL s'est classé 308^e avec un temps très correct de 36m49s.

Aurélien MASSET, pour ses débuts de course à pied, accompagné de sa conjointe, ont franchi la ligne d'arrivée à la 2647^e place, avec un temps de 55m48s, mais ravi d'avoir réussi cette épreuve.

NOUVEAU VEHICULE

Début Mai, le Service d'incendie et de Secours (SDIS) nous a doté d'un nouveau véhicule de logistique (VLR = véhicule logistique repas), pour un montant de plus de 100000 euros.

Remplaçant de son prédécesseur arrivé en 2012, avec lequel nous sommes intervenus plus de 200 fois, ce véhicule de 4t5 est doté de plaques chauffantes, d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur, d'un percolateur, de quoi assurer la logistique de plusieurs dizaines de pompiers, lors d'une intervention de longue durée, et cela, sur l'ensemble du Département.

CONGRES

Le jeudi 30 Mai, le Centre de Secours de Vertus a répondu présent à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du secteur de Vertus, au Congrès Cantonal à Germinon.

Une forte délégation a représenté notre Centre, accompagnée par nos conjoints.

Après la prise d'armes en présence des autorités, le traditionnel défilé dans les rues du village a amené les participants au banquet, précédé des discours et vin d'honneur. Une soirée dansante a clôturé cette belle journée, une seule intervention en fin d'après-midi a mobilisé l'équipe de garde.

Le samedi 15 Juin, une petite délégation a participé au Congrès Départemental organisé cette année à Dormans.

Notre nouveau véhicule de logistique (VLR) a été présenté à la population et à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de la Marne présents à ce rassemblement annuel.



Les médaillés du 14 juillet

RANDONNEE PUPILLES

Comme tous les ans, relayée par l'Union départementale des pompiers de la Marne, cette randonnée cycliste s'est déroulée le dimanche 23 Juin.

Jacky HERY a réussi à rassembler plus de 65 participants (cyclistes et encadrants), qui ont bravé la chaleur et le vent sur un parcours de 85 km, traversant plusieurs communes du canton de Vertus. Les différents dons et vente de gadgets à l'effigie des sapeurs-pompiers ont permis de récolter plus de **2700 euros**, somme versée au profit de l'œuvre des Pupilles (ODP)



14 JUILLET

Remise de diplômes après le traditionnel défilé et cérémonie aux monuments aux Morts.

Stéphanie MONCUIT, Aurélien MASSET et Jean-Christophe MATHIEU ont reçu leur diplôme de chef d'agrès tout engin.

Stéphanie MONCUIT a été promue au grade de Sergent-Chef.

Fabien PEIGNIE a reçu ses diplômes de chef d'agrès secours routiers et SUAP (secours à personnes)

Andy PETIT a reçu son diplôme de chef d'agrès SUAP.

Maëlle MILLARD a reçu son diplôme de monitrice de secourisme, et de formatrice accompagnatrice (Forac)

Sophie MATHIEU a été nommée infirmière principale.

INTERVENTIONS

Au 28 Juillet, 285 interventions en 2018, pour 323 en 2019 à la même période.

69 interventions pour le mois de Juillet en 2018 et 2019, dont 29 feux (forte sollicitation cette année pour les feux de champs).

Lieutenant Didier MILLARD

MANIFESTATIONS de SEPTEMBRE 2019 à JANVIER 2020

Vertus
 Gionges
 Oger
 Voivreux

SEPTEMBRE					
samedi/dimanche	21-22	Journées du Patrimoine	lavoir rue du Gué	Oger	S17h30-D11h
Dimanche	22	Journées du Patrimoine	départ Chap.St Nicolas	Vertus	à partir 14h30
samedi	28	Portes Ouvertes école de musique	Salle de Musique	Vertus	après-midi
OCTOBRE					
Samedi	5	Bal Country	salle des fêtes	Oger	15h00
jeudi	17	Assemblée générale GDALV	Salle Wogner	Vertus	14 h 00
Jeudi	10	Exposition sur le Climat par la Com d'Agglo	Salle Wogner	Vertus	Journée
Vendredi	11				
Lundi	14	AG APE Ecoles Publiques	Vieux Moulin Salle 1	Vertus	20h00
Mardi	15	Don du sang	Salle Wogner	Vertus	07h30/12h00
samedi	19	Théâtre musical "les années folles"	Salle Wogner	Vertus	20 h 00
Dimanche	20	Trial	Carrière	Vertus	Journée
Mardi	22	Bourse aux vêtements d'hiver (Dépôt)	Salle Wogner	Vertus	Journée
Mercredi	23				
Jeudi	24	Bourse aux vêtements d'hiver (Vente)			
Vendredi	25				
Samedi	26				
Jeudi	31	Loto du Foot	Hall des sports	Vertus	20 h 00
NOVEMBRE					
Dimanche	3	Foire St Martin	Centre ville	Vertus	
Jeudi	7	Portes ouvertes MSAP	MSAP rue des Loriots	Vertus	Journée
Lundi	11	Commémoration Grande Guerre	RV Place de la Mairie	Vertus	11h15
Lundi	11	Commémoration Grande Guerre		Oger	
Lundi	11	Commémoration Grande Guerre		Gionges	
Lundi	11	Commémoration Grande Guerre		Voipreux	
Lundi	11	Bourse Multicollections	Hall des Sports	Vertus	journée
Lundi	11	Bourse Multicollections	Salle Tournesol	Vertus	journée
Samedi	16	Concert anniversaire "la Misatango"	Eglise St Martin	Vertus	20 h 30
Samedi	23	Ste Cécile	Eglise St Martin Salle Wogner	Vertus	soirée
Vendredi	29	Bourse aux jouets (dépôt)	Salle Wogner	Vertus	journée
Samedi	30	Bourse aux jouets (Vente)	Salle Wogner	Vertus	journée
DECEMBRE					
Jeudi	5	Banquet UFV	Salle Wogner	Vertus	Journée
Vendredi	6	Téléthon	Hall des Sports	Vertus	17h00
Samedi	7	POMPIERS Sainte Barbe	Salle Wogner	Vertus	journée
Jeudi	12	Repas des Aînés	Salle Wogner	Vertus	12h30
Samedi	14	Les Archers Vertusiens Tir à l'Arc - concours en salle	Hall des Sports	Vertus	Journée
Dimanche	15				
JANVIER					
Samedi	18	Saint Vincent	Eglise St Martin	Vertus	10 h 00
			Salle Wogner	Vertus	20 h 30



Activités d'été 2019 : 422 inscriptions pour 217 enfants ! En hausse par rapport à 2018

**festival
itinéraires**

à Blancs-Coteaux
(Vertus) salle Wogner

THÉÂTRE MUSICAL
à partir de 12 ans

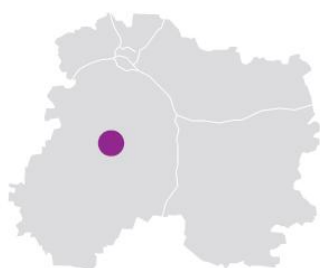
**# Années
Folles**

• samedi 19 octobre 20h

LE DÉPARTEMENT
Marne
A L'INITIATIVE !



à Blancs-Coteaux (Vertus)
salle Wogner



Années Folles

C^{ie} La divine Compagnie
et Lez'Arts mêlés

THÉÂTRE
MUSICAL

à partir
de 12 ans

Représentation

• **samedi 19 octobre à 20h**

• **Tarif : 7 euros**

(gratuit moins de 16 ans)

• **Réservations** sur

www.festival-itineraires.fr

par téléphone

03 26 69 40 89

du lundi au vendredi 9h-18h

• **salle Wogner**

11 avenue Louis Lenoir
51130 Vertus

Nous sommes en 2017. Madame Trotte conférencière, assistée de la muette Gertrud, passe en revue sous la forme d'un abécédaire les années folles : le charleston, le jazz, les dadas, mais aussi un monde qui se réveille meurtri sous les décombres de la Première Guerre mondiale. Une drôle de fête qui durera 10 ans jusqu'au krach boursier de 1929.

Nous sommes aussi en 1929, au cabaret le « Bœuf sur le toit » : les deux artistes Irina la dadaïste et Max la garçonne jouent, dansent, et interprètent un répertoire aussi iconoclaste et chatoyant que l'époque.

distribution **Anne Cadilhac** et **Juliette Pradelle**
mise en scène **Sandrine Montcoudiol**

• conception graphique Julien Cochin



Département de la Marne
information et réservation
au 03 26 69 40 89
et sur www.festival-itineraires.fr





Économiser l'eau, c'est préserver la ressource et réduire sa facture : Les bons gestes en période de sécheresse et tout au long de l'année.

Le saviez-vous ?



Un foyer marnais consomme en moyenne 146 m³/an, soit 18 millions de m³ pour le département de la Marne (hors industrie/agriculture)



= 60 % de la consommation d'eau du foyer



= 22 % de la consommation d'eau du foyer

Faites la chasse aux fuites !

20 %

Les fuites représentent 20 % de la consommation d'un foyer...



...soit des milliers de m³ d'eau par an



L'eau de lavage des légumes peut encore servir pour arroser les plantes par exemple

1 bain = 2 à 4 douches = 1 €



Privilégiez la douche



3 minutes = 5 litres d'eau
Fermez le robinet pendant le brossage des dents



Chasse d'eau économique
= 2 fois moins d'eau



≈ 200L



≈ 350L



À sec, quasi rien

Différez le nettoyage de votre véhicule ou préférez le lavage avec des produits spécialisés à sec ou au jet haute pression (≈ 60L)



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid et de l'excès de chaleur et préserve l'humidité du sol



Préférez l'arrosoir au jet d'eau et arrosez tard le soir pour limiter l'évaporation



Récupérez l'eau de pluie pour arroser = 5000 à 7000L d'eau qui tombe du ciel



Inutile d'arroser le gazon, il repoussera et reverdira avec les pluies.



Retrouvez les données sécheresse sur le site internet des services de l'État dans la Marne
www.marne.gouv.fr

Résidence SAINT CHARLES

Blancs-Coteaux.fr



Vente en VEFA
Livraison prévue au
2ème semestre 2021

ICI PROCHAINEMENT :

- 10 appartements
- Du T1 au T5
- Stationnement privatif
- Ascenseur
- 3 cellules commerciales

Renseignements à l'étude de
Me PITEL 03 26 52 10 64
ou à la MAIRIE 03 26 52 12 97